

commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 3 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 00/3
Mars 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE REGIME

Vingt-deuxième session
Berlin, Allemagne, 19-23 juin 2000

DIRECTIVES SUR L'USAGE DES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION: PROJET DE TABLEAU DES CONDITIONS APPLICABLES À LA TENEUR EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS (Partie B)^{1,2}

COMPOSANT	ALLÉGATION	CONDITIONS
B.		AU MOINS
Protéines	Source	10 % de la VNR/100 g (solides) 5 % de la VNR/100 ml (liquides) ou 5 % de la VNR/100 kcal ou 10 % de la VNR par portion
	Elevée	2 fois la valeur de la "source"
Vitamines et sels minéraux	Source	15 % de la VNR/100 g (solides) 7,5 % de la VNR/100 ml (liquides) ou 5 % de la VNR/100 kcal ou 15 % de la VNR par portion
	Elevée	2 fois la valeur de la "source"
Fibres	Source	3 g par 100 g ou 1,5 g par 100 kcal ou par portion
	Elevée	6 g par 100 g ou 3 g par 100 kcal ou par portion

¹ Publié précédemment sous la cote ALINORM 99/26 Annexes II et III.

² La portion sera définie au niveau national.